



RMM Corporate Variable

Rapport annuel

31 décembre 2019

Table des matières

Table des matières	2
1. Informations générales	4
1.1 Acteurs	4
1.2 Personnes responsables du rapport annuel	4
1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel	5
1.4 Responsable du contrôle des comptes	5
2. Caractéristiques principales de l'OPC	6
2.1 Objectif de gestion	6
2.2 Profil de risque et de rendement	6
2.3 Catégories de parts	7
3. Compte-rendu d'activité	8
3.1 Performances du 31/12/2018 au 31/12/2019	8
3.2 Commentaire de gestion	8
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue	10
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	10
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	10
4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	11
4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS	11
4.5 Risque global	11
5. Informations réglementaires	12
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	12
5.1.1 Politique de sélection des intermédiaires	12
5.1.2 Politique d'exécution des ordres	13
5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires	13
5.1.4 Dispositif de contrôle	14
5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche	14
5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173	15
5.3 Exercice des droits de vote	15
5.3.1 Politique de vote	15
5.3.2 Exercice des droits de vote	16
5.4 Politique de rémunération	16
6. Certification du commissaire aux comptes	19
7. Comptes annuels	22
7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR	22
7.1.1 Bilan actif	22
7.1.2 Bilan passif	23
7.1.3 Hors-bilan	24

7.2	Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR	24
8.	Annexes aux comptes annuels	25
8.1	Règles et méthodes comptables	25
8.1.1	Règles d'évaluation des actifs	25
8.1.2	Frais de gestion	27
8.1.3	Affectation des sommes distribuables	28
8.2	Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR	29
8.3	Compléments d'information	29
8.3.1	Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers	29
8.3.2	Ventilation par nature de taux des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	30
8.3.3	Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	30
8.3.4	Ventilation par devises de cotation ou d'évaluation des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	30
8.3.5	Créances et dettes: ventilation par nature	31
8.3.6	Capitaux propres	31
8.3.7	Frais de gestion	31
8.3.8	Engagements reçus et donnés	32
8.3.9	Autres informations	32
8.3.10	Tableau d'affectation des sommes distribuables	33
8.3.11	Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices	36
8.3.12	Inventaire en EUR	37

1. Informations générales

RMM Corporate Variable est un FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management Europe
Société en commandite simple
29, avenue de Messine
75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel
29, avenue de Messine
75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Le dépositaire a délégué la fonction de conservation des titres financiers étrangers au Conservateur The Bank of New York Mellon SA/NV (Belgique).

Sous délégué de gestion comptable

La gestion comptable a été déléguée auprès de :

CACEIS FUND ADMINISTRATION
1-3 place Valhubert
75013 PARIS

1.2 Personnes responsables du rapport annuel

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Rothschild & Co Asset Management Europe.

Rothschild & Co Asset Management Europe	Pierre Baudard
Société de gestion	Associé-Gérant

1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Paris, le 1^{er} juillet 2020

Valérie Burkhard
Managing Director

Pierre Baudard
Associé-Gérant

1.4 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Patricia CHATEL
Domaine Saint François d'Assises
7, Les Courlis 78170
LA CELLE SAINT CLOUD.

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

La gestion vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence sur la durée de placement recommandée (au moins 24 mois). L'indice de référence retenu est l'EONIA capitalisé

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence retenu est l'EONIA capitalisé. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est le taux du marché monétaire de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et diffusé par la Fédération Bancaire Européenne sur le site <https://www.banque-france.fr/statistiques/taux-et-cours/taux-interbancaires>, et résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées sur le marché interbancaire de la zone euro.

L'indice EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement quotidien des intérêts.

A noter que l'administrateur de l'EONIA bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que bien que l'OPCVM ait un indicateur de référence monétaire, l'objectif de gestion est réalisé majoritairement à partir d'investissements obligataires. Son profil de risque est donc plus volatil que celui de son indice de référence. En conséquence, l'indicateur de référence retenu doit être considéré comme un indicateur de comparaison de performance à posteriori.

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut, à sa libre discrétion, choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

RMM CORPORATE VARIABLE n'est pas un OPCVM indiciel; sa performance peut s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

2.2 Profil de risque et de rendement

Le niveau de risque de cet OPCVM est de 2 (volatilité comprise entre 0,5% et 2%) et reflète principalement son positionnement sur les produits de dettes publiques et privées tout en ayant une sensibilité comprise entre -1 et 2.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

2.3 Catégories de parts

Le FCP dispose de trois catégories de part : La part I, la part P et la part A.

Catégorie de part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Valeur initiale de la part	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
I	FR0010848242	Capitalisation	Euro	100 000 €	1 000 000 €	1 part	Institutionnels
P	FR0010841940	Capitalisation	Euro	1 000 €	1 part	1 part	Tous souscripteurs
A	FR0012929529	Capitalisation	Euro	10.000 €	1 part	1 part	Tous souscripteurs

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en part ou en décimale de part, le cas échéant.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 31/12/2018 au 31/12/2019

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
RMM Corporate Variable Part A	+1.80%	+2,20%
RMM Corporate Variable Part I	+1.90%	+2,20%
RMM Corporate Variable Part P	+1.40%	+2,20%

Note : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

3.2 Commentaire de gestion

En dépit d'une croissance mondiale 2019 au ralenti (à 2.4% contre 3% en 2018), d'une incertitude géopolitique, et de l'émergence de mouvements sociaux contestataires, 2019 a été une année très positive sur les marchés, dopés par les politiques monétaires accommodantes des Banques Centrales.

Les incertitudes induites par la guerre commerciale Sino-Américaine et la possibilité d'un hard Brexit ont nettement contribué à une croissance ralentie, à son plus bas depuis 2009. Les Banques Centrales ont réagi avec 3 baisses de taux amorcées par la Fed en 2019 et suivies par la quasi-totalité des banques centrales dont la BCE, qui a également relancé un programme de Quantitative Easing (TLTRO III).

Dès lors, le dénouement favorable des tensions géopolitiques, avec l'accord annoncé pour mi-janvier entre les USA et la Chine ; et la majorité obtenue par le parti de Boris Johnson aux législatives, ont auguré une fin d'année faste avec une stabilisation des indicateurs macroéconomiques.

L'indice PMI composite flash de la zone Euro reste à 50.6 très légèrement au-dessus des valeurs 2018 avec notamment un PMI manufacturier sous les 50 points à 45.9. Cette contraction affecte particulièrement les pays ayant une forte base manufacturière comme l'Allemagne et l'Italie. Aux Etats-Unis, le PMI manufacturier à 52.5 et le PMI des services à 52.2 se sont globalement stabilisés.

Cette fin d'année faste a contribué à la hausse des taux souverains des deux côtés de l'Atlantique, contrastant avec les fortes baisses des taux et les aplatissements des courbes de l'année dans son ensemble, conséquences directes des politiques accommodantes des Banques Centrales.

Sur les indices européens, après avoir atteint -71 pb en août le Bund 10 ans termine l'année à -19 pb. Les pays périphériques ont surperformé durant cette année : le Portugal fait un 1-Y change de -130.8 pb sur son taux à 10 ans avec un rebond très faible en fin d'année, l'Italie et l'Espagne en 1-Y change de respectivement -147.8 pb et -95.3 pb, mais aussi et surtout la Grèce, suite à l'amélioration d'un cran de sa note par S&P à BB-, avec toujours une perspective positive avec un 1-Y change de -291.6 pb à 1.42 %. De même, le 10 ans US, après avoir atteint les 1.4% début septembre, termine l'année en hausse à 1.88% contre 2,75% en décembre 2018.

Les taux bas de cette année ont poussé les investisseurs à rechercher du rendement auprès du marché actions mais aussi des obligations Corporates, faisant bondir le marché IG de 6.3% et le marché HY de 10.8%. Concernant les émissions, l'année 2019 aura été historique sur les Corporates avec près de 450Mds d'Euros, soit 13% de mieux que le précédent record de 2017. En mai, au plus fort des tensions Sino-Américaines, la prime de risque du gisement HY de la zone euro s'élevait à 432 pb mais les baisses des taux consécutives ont permis d'atteindre un spread de 356 pb en août, son minimum sur l'année. La tendance générale a donc été à un resserrement des spreads de presque 200 pb pour le HY européen, malgré un écartement léger en fin d'année à mesure que les taux souverains ont rebondi.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

ISIN	Titre	En euros
FR0007442496	RMM COURT TERME C	8 697 884,93
XS1882544205	ING GROE N FLR 09-23	507 898,73
XS1766857434	NORD BK PU FLR 02-2	503 855,78
XS1917574755	ABN AMRO B FLR 12-21	502 055

Table 2. Ventes

ISIN	Titre	En euros
FR0007442496	RMM COURT TERME C	530 2813,7
FR0013054020	APPR FLR 01-20	604 771,94
XS1683495052	JOHN DEER FLR 09-20	601 000
FR0013264884	FRAN FLR 06-21	600 487,25

4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Cet OPC n'a pas utilisé au cours de l'exercice les techniques de gestion efficace de portefeuille.

4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS

L'OPC n'a pas eu, au cours de l'exercice, recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension et des TRS.

4.5 Risque global

Aucune modification n'a été apportée depuis décembre 2018 aux dispositions prises pour gérer la liquidité du FIA.

Rothschild & Co Asset Management Europe a identifié l'ensemble des risques auxquels RSI Actions Européennes 2 est exposé afin d'adapter son dispositif de gestion des risques au FIA en fonction de sa nature, de sa taille et de sa complexité.

Les contraintes réglementaires et statutaires du FIA sont suivies de façon permanente dans le système de tenue des positions et de passage d'ordres. Elles sont également vérifiées quotidiennement par le Contrôle des Risques.

Le dispositif comprend des mesures de risque ex ante qui permettent de contrôler l'adéquation du FIA à sa stratégie de gestion et de fixer des seuils limites de risque. En parallèle, des simulations de crises sont réalisées afin d'identifier les scénarios qui auraient un impact négatif sur le FIA.

Le dispositif comprend un contrôle de liquidité du FIA afin de vérifier l'adéquation du profil de son actif à celui de son passif dans le respect des intérêts des porteurs.

Une procédure de gestion des dépassements de limites a été mise en place dans le but d'assurer une correction rapide et, si nécessaire, la remontée de l'information à la Conformité et à la Direction de Rothschild & Co Asset Management Europe.

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

Conformément à la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une Politique de sélection de ses intermédiaires et d'exécution des ordres.

En tant que prestataire de services d'investissements habilité à délivrer le service de gestion de portefeuille et la gestion d'OPC, Rothschild & Co Asset Management Europe a l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients ou de l'OPC.

A ce titre, Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent les services, en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

La présente politique s'applique aux catégories d'instruments financiers suivants:

- Les actions et valeurs assimilées,
- Les produits de taux,
- Les instruments financiers à terme, les OPC et le change.

5.1.1 Politique de sélection des intermédiaires

Rothschild & Co Asset Management Europe n'exécute pas ses ordres (résultant des décisions d'investissement) directement mais a recours à des intermédiaires. Rothschild & Co Asset Management Europe doit prendre toutes les mesures nécessaires pour sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution connue permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré un Comité en charge de l'autorisation des intermédiaires pour sélectionner les intermédiaires les plus à même de fournir le meilleur résultat dans l'exécution des ordres, en tenant compte notamment des facteurs suivants, par ordre d'importance :

- La rapidité d'exécution ;
- Le prix de l'instrument financier ;
- Le coût global de la réalisation de l'ordre ;
- La probabilité d'exécution de l'ordre et le règlement ;
- La taille de l'ordre ;
- La nature de l'ordre (limite, à tout prix, au marché) ;
- Les places de marchés accessibles ;
- La qualité du back office (notamment le traitement des ordres, le reporting, etc.).
- Toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

5.1.2 Politique d'exécution des ordres

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique d'exécution afin de permettre à ses clients d'obtenir avec régularité le meilleur résultat possible pour l'exécution de leurs ordres, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Afin de s'assurer du respect de l'intérêt exclusif des investisseurs et de leur traitement équitable tout au long du processus de traitement des ordres, les services concernés de Rothschild & Co Asset Management Europe mettent en œuvre notamment les procédures suivantes :

- Les ordres sont systématiquement horodatés et pré-affectés, même en cas de groupage d'ordres
- Les ordres sont exécutés exclusivement auprès d'intermédiaires préalablement agréés et évalués selon les critères définis ;
- Après exécution, l'affectation des ordres est automatique en fonction de l'ordre initial ;
- Lorsque l'exécution est partielle, l'allocation est faite systématiquement au prorata des ordres initiaux ;
- Une piste d'audit archive et horodate chaque étape du processus.

En cas d'instruction spécifique du client (RTO/Conseil), Rothschild & Co Asset Management Europe peut être exonéré de prendre tout ou parties des mesures prévues dans le cadre de sa politique de meilleure exécution.

5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place un dispositif de surveillance de ses dispositifs de réception-transmission d'ordres et d'exécution d'ordres.

Les évaluations sont réalisées chaque semestre lors du Comité de Notation des Intermédiaires.

Une notation de la qualité d'exécution est préalablement attribuée par la table de négociation, qui est le reflet du suivi de la Best Execution réalisée en premier niveau.

Le Comité analyse les éléments suivants :

- La qualité et la rapidité des transactions par intermédiaires et par catégorie d'instruments financiers. Cette évaluation est effectuée à partir d'un rapport d'analyse quotidien des délais de traitement, prix exécution, données VWAP,
- Les incidents,
- La contractualisation et spécialement les accords particuliers conclus avec l'intermédiaire (rabais, remises, avantages...) et les potentiels conflits d'intérêts.
- Le dispositif de contrôle de l'exécution : le service de contrôle permanent de 2ème niveau de Rothschild & Co Asset Management Europe présente les résultats de ces contrôles sur l'exécution et la sélection des intermédiaires, Le suivi du budget du compte Recherche.
- Tous évènements susceptibles d'avoir un impact sur le dispositif d'exécution de Rothschild & Co Asset Management Europe.

En conclusion de ces données, le Comité valide la notation des intermédiaires afin de décider de la poursuite ou de la clôture de la relation commerciale existante en fonction de:

- La qualité et la fiabilité des exécutions (prix, suivi de l'ordre, rapidité, fiabilité);
- La qualité de l'information et la qualité de la relation commerciale ;
- La qualité de traitement de dépouillement des ordres (rapidité, taux de fiabilité).

5.1.4 Dispositif de contrôle

Des contrôles sont réalisés régulièrement selon les procédures en vigueur pour vérifier le respect des critères définis. Les résultats des tests sont intégrés dans une évaluation des risques réalisée au sein de la société et incluse au niveau du groupe Rothschild & Co.

La présente Politique et les dispositifs en matière de réception, transmission et exécution d'Ordres sont revus au moins une fois par an ou chaque fois qu'un changement significatif intervient dans le dispositif mis en place par Rothschild & Co Asset Management Europe.

Une version à jour de la présente Politique est disponible sur le site internet de Rothschild & Co Asset Management Europe.

5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche

En application de la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent le service de recherche en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

Les frais de recherche sont supportés différemment en fonction des services de gestion :

- Pour la gestion sous mandat, les frais de recherche sont exclusivement supportés par Rothschild & Co Asset Management Europe ;
- Pour la gestion collective, les frais de recherche sont intégrés dans les frais de transactions et crédités sur un compte de Commissions de Courtage Partagé (CSA/RPA).

La politique de sélection et d'évaluation de la recherche utilisée dans le cadre des prestations rendues prend en compte des critères liés notamment à :

- La qualité de l'analyse / qualité de la recherche (notation, etc.) ;
- L'aide à la rencontre avec les entreprises ;
- Les spécialisations sectorielles et géographiques ;
- La personnalisation des analyses ;
- Le coût.

Une revue régulière des fournisseurs de recherche est effectuée sur la base des critères suivants :

- Les classements de place ;
- Les commentaires du métier ;
- L'analyse de la qualité ; Le prix de chaque prestation.

Une convention est signée avec chaque prestataire.

5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173

RMM CORPORATE VARIABLE respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management Europe dont les grands principes sont :

- Le respect d'un ensemble d'exclusions
- L'intégration de critères ESG dans la gestion du fonds :
- Calcul et pilotage de la note ESG du portefeuille
- Calcul de l'intensité carbone du portefeuille
- Une politique d'engagement qui s'exprime à différents niveaux au sein de la société de gestion à travers un dialogue avec nos participations sur les thématiques ESG, l'exercice de nos droits de vote en lien avec des considérations ISR, la signature des UNPRI par Rothschild & Co Asset Management Europe et notre participation à des projets d'engagement (avec des ONG).

Les principales sources d'informations utilisées sont :

- MSCI ESG Research, qui nous fournit l'essentiel des données utilisées en matière de notation ESG et de calcul carbone
- Institutional Shareholder Services (ISS) pour l'exercice des droits de vote

Sur l'exercice 2018, R-co Credit Horizon 1-3 respecte les principes de notre politique ESG et fait apparaître une note de 10.9/ 20 au 31/12/2018. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet.

5.3 Exercice des droits de vote

5.3.1 Politique de vote

Notre politique de vote couvre la zone Europe et nous privilégions les sociétés dont la capitalisation est supérieure à 350 millions €. En conséquent, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes détenues dans les OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe. Afin de répondre à la politique ESG que nous suivons, nous pouvons également exercer nos droits votes à toutes les autres valeurs actions européennes détenues dans nos OPC, si ceux-ci l'exigent. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer des droits de votes de façon exceptionnelle :

- lors d'une augmentation de capital défensive si la société fait l'objet d'une OPA
- par décision d'un gérant ou d'un client
- à la demande ou une contrainte ESG

Les Etats-Unis sont partiellement couverts, quand la participation n'implique aucun surcoût pour RAM. Le reste du monde, et certains pays européens (Danemark et Suisse) ne sont pas couverts en raison du coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions. Nous n'exerçons pas non plus nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse

- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC

5.3.2 Exercice des droits de vote

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services. Les recommandations les plus importantes peuvent être étudiées par nos analystes et traitées afin de favoriser les investisseurs. Les décisions prises sont communes à tous nos OPC.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises)

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet https://am.be.rothschildandco.com/stock/lib/ESG/20190709_Rapport%20ESG.pdf

5.4 Politique de rémunération

La politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management Europe (R&Co AM Europe) est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Europe reposent sur les principes suivants :

Gérants de fonds, gestionnaires financiers

- Les performances sont tout d'abord mesurées au niveau de l'équipe à laquelle ils appartiennent.
- Les performances sont évaluées dans la mesure du possible en comparaison par rapport à la concurrence ou par rapport à des indices de comparaison.
- Les performances relatives sont évaluées de manière qualitative sur une longue période.

- En cas de commission de surperformance, il n'y a pas de lien entre le montant de la commission de surperformance facturable et le montant de la rémunération variable des gestionnaires.

Commerciaux institutionnels et distributeurs

- Les performances sont également évaluées en termes de contribution aux objectifs alloués à l'équipe à laquelle ils appartiennent. Elles ne sont jamais déclinées ni par client ni par produit.

Pour ce que qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations Groupe qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants ⁽¹⁾)
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire de situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques

⁽¹⁾: Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou OPCVM 5, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM Europe et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild & Co SCA.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM Europe est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, après prise de rendez-vous auprès du service des Ressources Humaines.

- Au titre de l'année 2019, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM Europe sont les suivants :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération totale	Rémunération fixe	Rémunération variable
Population totale	159	16,08	11,78	4,30
Population régulée au titre de AIFM / UCITS	44	6,71		
Dont gérants et analystes	33	4,92		
Dont autre population régulée	11	1,79		

6. Certification du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion du fonds, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds commun de Placement MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des états financiers fournis par l'OPCVM, l'examen des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ne soulève aucune remarque de notre part.

IV. Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OPCVM à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPCVM ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société de gestion.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre OPCVM. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il

estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPCVM à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Celle-Saint-Cloud,
Le 24 février 2020

Patricia CHÂTEL
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles



7. Comptes annuels

7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR

7.1.1 Bilan actif

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	35 293 574,65	38 938 938,44
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	31 702 416,57	38 739 461,44
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	31 702 416,57	38 739 461,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 591 158,08	199 477,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 591 158,08	199 477,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 324,29	5 341,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 324,29	5 341,21
Comptes financiers	1 381 858,08	276 346,04
Liquidités	1 381 858,08	276 346,04
Total de l'actif	36 677 757,02	39 220 625,69

7.1.2 Bilan passif

BILAN PASSIF AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	36 636 025,73	39 182 237,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-145 652,14	-112 372,03
Résultat de l'exercice (a, b)	139 566,30	104 546,50
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	36 629 939,89	39 174 411,91
Instruments financiers	35 938,41	30 684,10
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	35 938,41	30 684,10
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	35 938,41	30 684,10
Dettes	11 878,72	15 529,68
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 878,72	15 529,68
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	36 677 757,02	39 220 625,69

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Déduits des acomptes versés au titre de l'exercice

7.1.3 Hors-bilan

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
SWAP FIX / E3R250521	2 500 000,00	2 500 000,00
SWAP FIX/E3R 05 6 20	1 700 000,00	1 700 000,00
SWAP FIX/E3R 120121	3 200 000,00	3 200 000,00
SWAP FIX/E3R 141220	2 000 000,00	2 000 000,00
SWAP FIX/E3R 28 8 20	2 100 000,00	2 100 000,00
SWAP FIX/E3R 30/3/21	2 000 000,00	2 000 000,00
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

7.2 Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	281 315,53	382 524,72
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	4 528,81	5 914,50
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	285 844,34	388 439,22
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	36 647,83	35 078,74
Charges sur dettes financières	1 868,82	1 242,30
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	38 516,65	36 321,04
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	247 327,69	352 118,18
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	146 955,78	226 247,79
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	100 371,91	125 870,39
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	39 194,39	-21 323,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	139 566,30	104 546,50

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO. La durée de l'exercice est de 12 mois.

8.1.1 Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrés dans des comptes "différences d'estimation".

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

8.1.1.1 Dépôts

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

8.1.1.2 Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

8.1.1.3 Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

8.1.1.4 Titres de créances négociables

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an: Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an: Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (STAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

8.1.1.5 OPC détenus

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

8.1.1.6 Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives des titres reçus en pension" pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives de titres prêtés" à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique "titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique "dettes représentatives de titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

8.1.1.7 Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

- Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

- **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

- **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

8.1.2 Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net hors parts ou actions d'OPC du groupe ROTHSCHILD Martin Maurel se décompose comme suit :

Pour la part A: 0,35% TTC

Pour la part I: 0,25 % TTC

Pour la part P: 0.75% TTC

8.1.3 Affectation des sommes distribuables

8.1.3.1 Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le **résultat** : le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.
- Les **Plus et Moins-values** : les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

8.1.3.2 Modalités d'affectation des sommes distribuables

<i>Sommes Distribuables</i>	Parts : A, I et P
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

8.2 Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Actif net en début d'exercice	39 174 411,91	64 046 938,80
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	14 560 379,23	10 255 514,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-17 680 343,91	-34 088 527,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 029,03	55 294,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-150 089,80	-208 099,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	-369,04
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	613 205,54	-955 107,48
Différence d'estimation exercice N	-294 721,30	-907 926,84
Différence d'estimation exercice N-1	907 926,84	-47 180,64
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-4 024,02	-57 103,06
Différence d'estimation exercice N	-38 419,72	-34 395,70
Différence d'estimation exercice N-1	34 395,70	-22 707,36
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	100 371,91	125 870,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	36 629 939,89	39 174 411,91

8.3 Compléments d'information

8.3.1 Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 821 303,25	32,27
Obligations à taux. VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19 881 113,32	54,28
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	31 702 416,57	86,55
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments <u>financiers</u>		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Taux	13 500 000,00	36,86
TOTAL Opérations de couverture	13 500 000,00	36,86
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

8.3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	11 402 133,83	31,13	0,00	0,00	10 881 113,32	54,28	419 189,42	1,14
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 381 858,08	3,77
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	13 500 000,00	36,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

8.3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 927 236,40	5,26	5 858 100,16	15,99	20 318 476,43	55,46	3 600 803,58	9,83	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 381 858,08	3,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	5 800 000,00	15,83	7 700 000,00	21,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

8.3.4 Ventilation par devises de cotation ou d'évaluation des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

8.3.5 Créances et dettes: ventilation par nature

	31/12/2019
Créances	
Coupons et dividendes en espèces	2 324,29
Total des créances	2 324,29
Dettes	
Frais de gestion	11 878,72
Total des dettes	11 878,72

8.3.6 Capitaux propres

8.3.6.1 Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE A		
Parts souscrites durant l'exercice	17	169 624,51
Parts rachetées durant l'exercice	-253	-2 524 379,06
Solde net des souscriptions/rachats	-236	-2 354 754,55
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE I		
Parts souscrites durant l'exercice	111	11 878 448,48
Parts rachetées durant l'exercice	-75	-7 954 597,33
Solde net des souscriptions/rachats	36	3 923 851,15
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE P		
Parts souscrites durant l'exercice	2 453	2 502 306,24
Parts rachetées durant l'exercice	-7 052	-7 181 367,52
Solde net des souscriptions/rachats	-4 599	-4 679 061,28

8.3.6.2 Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE A	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE P	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE I	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

8.3.7 Frais de gestion

	31/12/2019
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	23 148,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,34
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	31/12/2019
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	94 565,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	29 242,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

8.3.8 Engagements reçus et donnés

8.3.8.1 Garanties reçues par l'OPC

Néant.

8.3.8.2 Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

8.3.9 Autres informations

8.3.9.1 Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

8.3.9.2 Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et <u>non inscrits</u> au bilan	0,00

8.3.9.3 Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 591 158,08
Instruments financiers à terme	FR0007442496	R-CO COURT TERME C	3 591 158,08
	PSW034807	SWAP FIX / E3R250521	2 500 000,00
	PSW035000	SWAP FIX/E3R 05 6 20	1 700 000,00
	PSW034856	SWAP FIX/E3R 120121	3 200 000,00
	PSW035055	SWAP FIX/E3R 141220	2 000 000,00
	PSW034919	SWAP FIX/E3R 28 8 20	2 100 000,00
	PSW034946	SWAP FIX/E3R 30/3/21	2 000 000,00

8.3.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

8.3.10.1 Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant.

8.3.10.2 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	139 566,30	104 546,50
Total	139 566,30	104 546,50

	31/12/2019	31/12/2018
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	25 037,24	30 265,78
Total	25 037,24	30 265,78

	31/12/2019	31/12/2018
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 749,55	-3 279,39
Total	5 749,55	-3 279,39

	31/12/2019	31/12/2018
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	108 779,51	77 560,11
Total	108 779,51	77 560,11

8.3.10.3 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-145 652,14	-112 372,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-145 652,14	-112 372,03

	31/12/2019	31/12/2018
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-22 455,60	-22 566,54
Total	-22 455,60	-22 566,54

	31/12/2019	31/12/2018
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-43 265,16	-44 056,84
Total	-43 265,16	-44 056,84

	31/12/2019	31/12/2018
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-79 931,38	-45 748,65
Total	-79 931,38	-45 748,65

8.3.11 Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Actif net Global en EUR	24 012 410,79	40 900 859,24	64 046 938,80	39 174 411,91	36 629 939,89
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE A					
Actif net en EUR	119 699,61	3 528 731,30	5 586 162,04	7 872 880,52	5 650 315,63
Nombre de titres	12	352	555	800	564
Valeur liquidative unitaire en EUR	9 974,97	10 024,80	10 065,16	9 841,10	10 018,29
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-19,01	-32,20	-80,02	-28,20	-39,81
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	38,27	69,50	28,79	37,83	44,39
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE P					
Actif net en EUR	13 378 941,18	16 220 252,41	23 999 024,74	15 330 514,30	10 850 629,13
Nombre de titres	12 963	15 695	23 215	15 228	10 629
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 032,09	1 033,47	1 033,77	1 006,73	1 020,85
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-1,09	-3,32	-8,24	-2,89	-4,07
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	11,08	3,40	-0,88	-0,21	0,54
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE I					
Actif net en EUR	10 513 770,00	21 151 875,53	34 461 752,02	15 971 017,09	20 128 995,13
Nombre de titres	99	198	321	152	188
Valeur liquidative unitaire en EUR	106 199,70	106 827,65	107 357,48	105 072,48	107 069,12
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-112,38	-342,90	-852,86	-300,97	-425,16
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	1 662,34	837,42	406,59	510,26	578,61

8.3.12 Inventaire en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CECONOMY AG EX METRO AG 1.375% 28-10-21	EUR	300 000	306 776,12	0,84
THYSSENKRUPP AG 1.375% 03-03-22	EUR	500 000	507 812,96	1,39
TUI AG 2.125% 28-10-21	EUR	400 000	409 818,48	1,12
VOLKSWAGEN BANK E3R+0.42% 15-08-21	EUR	600 000	599 965,50	1,63
TOTAL ALLEMAGNE			1 824 373,03	4,98
BELGIQUE				
ANHEUSER INBEV SANV E3R+0.3% 15-04-24	EUR	500 000	498 515,00	1,36
TOTAL BELGIQUE			498 515,00	1,36
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK E3R+0.6% 01-12-22	EUR	400 000	402 676,18	1,10
TOTAL DANEMARK			402 676,18	1,10
ESPAGNE				
ACSSM 2 7/8 04/01/20	EUR	600 000	616 805,33	1,69
BBVA E3R+0.6% 09-03-23 EMTN	EUR	400 000	399 404,94	1,09
TELE EMI 0.75% 13-04-22 EMTN	EUR	500 000	510 960,16	1,39
TOTAL ESPAGNE			1 527 170,43	4,17
ETATS UNIS AMERIQUE				
BK AMERICA E3R+0.8% 07-02-22	EUR	600 000	603 281,15	1,65
CITIGROUP E3R+0.5% 21-03-23	EUR	600 000	601 314,70	1,64
FORD MOTOR CREDIT E3R+0.37% 01-12-21	EUR	300 000	294 408,00	0,80
GENERAL MOTORS FINANCIAL E3R+0.68% 10-05-21	EUR	600 000	601 819,00	1,64
LOUDRE 4 12/04/20	EUR	400 000	413 079,48	1,13
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE E3R+0.7% 27-01-22	EUR	300 000	301 317,27	0,82
MYLAN NV E3R+0.5% 24-05-20	EUR	600 000	599 365,33	1,64
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			3 414 584,93	9,32
FINLANDE				
NOKIA OYJ 1.0% 15-03-21 EMTN	EUR	600 000	609 247,67	1,67
NORDEA BK PUBL E3R+0.5% 07-02-22	EUR	500 000	503 411,79	1,37
TOTAL FINLANDE			1 112 659,46	3,04
FRANCE				
ACCOR 2.825% 02/21	EUR	100 000	105 350,67	0,29
ALD SA E3R+0.43% 27-11-20 EMTN	EUR	600 000	601 072,03	1,64
APPR E3R+0.7% 03-01-20 EMTN	EUR	300 000	300 003,00	0,82
AUTODIS E3R+4.375% 01-05-22	EUR	150 000	130 337,68	0,36
BNP PAR E3R+0.85% 22-09-22	EUR	500 000	506 469,08	1,38
BPCE E3R+1.05% 09-03-22 EMTN	EUR	500 000	507 882,43	1,39

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
C E3R+0.68% 20-04-21 EMTN	EUR	300 000	301 081,50	0,82
CAPGEMINI SE 0.5% 09-11-21	EUR	700 000	705 971,98	1,93
CARR B E3R+0.5% 20-03-20	EUR	200 000	200 113,72	0,55
CARREFOUR BQ E3R+0.65% 12-09-23	EUR	200 000	200 311,41	0,55
COMP DE SAIN ZCP 27-03-20 EMTN	EUR	200 000	200 082,00	0,55
COMPAGNIE INDUSTRIELLE E 2.5% 20/05/2021	EUR	600 000	628 202,28	1,71
EUTELT 1.125% 23-06-21	EUR	300 000	305 916,93	0,84
FRAN E3R+0.57% 28-06-21	EUR	400 000	400 979,47	1,09
GECINA E3R+0.38% 30-06-22 EMTN	EUR	600 000	601 872,00	1,64
KERFP 1 3/8 10/01/21	EUR	100 000	102 973,14	0,28
NEXANS 3.25% 28-05-21	EUR	400 000	421 249,25	1,15
PICARD GROUPE E3R+3.0% 30-11-23	EUR	200 000	195 824,67	0,53
PSA BANQUE FRANCE 0.5% 17-01-20	EUR	600 000	603 028,93	1,65
PUBLICIS GROUPE 1.125% 16/12/21	EUR	300 000	305 721,98	0,83
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.75% 12-01-22	EUR	700 000	711 644,55	1,94
SG E3R+0.85% 01-04-22 EMTN	EUR	500 000	504 861,42	1,38
TEREOS 4 1/4 03/04/20	EUR	400 000	204 839,33	0,56
VIVENDI 0.75% 28-05-21	EUR	400 000	408 055,67	1,11
TOTAL FRANCE			9 151 845,04	24,99
IRLANDE				
CE CAPITAL EURO FD E3R 17/05/2021	EUR	600 000	598 650,00	1,63
TOTAL IRLANDE			598 650,00	1,63
ITALIE				
ACEA E3R+0.37% 08-02-23 EMTN	EUR	600 000	595 776,00	1,63
INTE E3R+0.7% 14-10-22 EMTN	EUR	200 000	199 570,90	0,54
INTE E3R+1.05% 15-08-20 EMTN	EUR	400 000	401 471,00	1,10
SNAM E3R+0.6% 21-02-22 EMTN	EUR	600 000	602 093,60	1,64
TOTAL ITALIE			1 798 911,50	4,91
JAPON				
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD E3R 21-11-22	EUR	400 000	408 378,62	1,11
TOTAL JAPON			408 378,62	1,11
LUXEMBOURG				
CNH 2 7/8 09/27/21	EUR	700 000	739 646,66	2,02
ERFFP 2 1/4 01/27/22	EUR	400 000	416 388,22	1,14
FIAT 4.75% 03/22/2021	EUR	400 000	437 862,91	1,19
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 0.5% 18-01-21	EUR	700 000	708 905,16	1,93
J E3R+0.35% 21-04-20 EMTN	EUR	300 000	300 141,00	0,82
JOHN DEERE CASH MANAGEMENT SA E3R+0.18% 15-09-20	EUR	300 000	300 504,00	0,82
TOTAL LUXEMBOURG			2 901 247,95	7,92

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK E3R+0.4% 03-12-21	EUR	500 000	501 715,00	1,37
DAIMLER INTL FINANCE BV E3R+0.3% 11-05-22	EUR	600 000	599 298,00	1,64
ING GROEP NV E3R+0.85% 20-09-23	EUR	500 000	506 958,92	1,38
LEASEPLAN CORPORATION NV E3R+0.52% 04-11-20	EUR	500 000	501 175,00	1,37
STEDIN HOLDING NV E3R+0.27% 24-10-22	EUR	600 000	599 198,00	1,64
VONOVIA FINANCE BV E3R+0.45% 22-12-22	EUR	600 000	600 627,53	1,63
TOTAL PAYS-BAS			3 308 968,45	9,03
ROYAUME UNI				
CASA LONDON E3R+0.8% 06-03-23	EUR	400 000	401 958,40	1,10
COCACOLA EUROPEAN PARTNERS E3R+0.18% 16-11-21	EUR	400 000	401 320,00	1,10
FCE BANK E3R+0.5% 26-08-20	EUR	300 000	299 508,72	0,82
FCE BANK 0.869% 13-09-21 EMTN	EUR	300 000	302 015,77	0,82
HSBC E3R+0.7% 27-09-22 EMTN	EUR	300 000	301 580,56	0,82
INTE GAME TEC 4.75% 05-03-20	EUR	400 000	419 169,42	1,14
MONDI FINANCE 3.375% 28/09/20	EUR	700 000	723 978,27	1,98
SANTANDER UK GROUP E3R+0.85% 27-03-24	EUR	200 000	200 543,54	0,55
TOTAL ROYAUME UNI			3 050 072,68	8,33
SUEDE				
SCANIA CV AB E3R+0.4% 19-10-20	EUR	600 000	600 480,00	1,64
VOLVO TREASURY AB E3R+0.35% 10-08-20	EUR	500 000	500 520,00	1,37
TOTAL SUEDE			1 101 000,00	3,01
SUISSE				
UBS GROUP FUNDING SWITZERLAND INC E3R+0.7% 20-09-22	EUR	600 000	603 363,30	1,65
TOTAL SUISSE			603 363,30	1,65
TOTAL Obligations & val. ass. og. sur mar. régl. ou ass.			31 702 416,57	86,55
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			31 702 416,57	86,55
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
R-CO COURT TERME C	EUR	904	3 591 158,08	9,80
TOTAL FRANCE			3 591 158,08	9,80
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 591 158,08	9,80
TOTAL Organismes de placement collectif			3 591 158,08	9,80
Instruments financiers à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
SWAP FIX / E3R250521	EUR	2 500 000	-11 514,10	-0,04
SWAP FIXE3R 05 6 20	EUR	1 700 000	-899,77	0,00

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SWAP FIX/E3R 120121	EUR	3 200 000	-7 871,44	-0,02
SWAP FIX/E3R 141220	EUR	2 000 000	-4 665,66	-0,01
SWAP FIX/E3R 28 8 20	EUR	2 100 000	-2 769,88	-0,01
SWAP FIX/E3R 30/3/21	EUR	2 000 000	-8 417,56	-0,02
TOTAL Swap de taux			-35 938,41	-0,10
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-35 938,41	-0,10
TOTAL Instruments financiers à terme			-35 938,41	-0,10
Créances			2 324,29	0,01
Dettes			-11 878,72	-0,03
Comptes financiers			1 381 858,08	3,77
Actif net			36 629 939,89	100,00

MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE A	EUR	564	10 018,29	
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE P	EUR	10 629	1 020,85	
MARTIN MAUREL CORPORATE VARIABLE I	EUR	188	107 069,12	